Agriculture et démocratie

La gestion du foncier	1
La société d'aménagement foncier et d'aménagement rural	
La Foncière Terre de Liens	2
La formation	-
L'AFOC	2
Coopératives	=
Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole	
Coopérative agricole et GIE	3
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)	3
Le fonctionnement en réseau militant	,
Le réseau Cohérence	2
Action locale pour un développement international et solidaire	2
Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)	5

Dans le domaine agricole, des structures économiques et sociales favorisent la démocratie. Élie Gaborit¹, Jean-Yves Griot², Jean-François Guillemaud³ font part de leur expérience.

La gestion du foncier

La société d'aménagement foncier et d'aménagement rural

La loi d'orientation agricole de 1960 a créé la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (<u>SAFER</u>), société anonyme avec mission de service public, destinée « à acquérir des terres ou des exploitations mises en vente par leurs propriétaires, ainsi que des terres incultes destinées à être rétrocédées après aménagement éventuel », avec possibilité d'un droit de préemption dans certains cas. Elle doit impérativement revendre les terres acquises, à usage exclusivement agricole, dans les cinq années qui suivent l'achat.

Jean-François Guillemaud estime cependant que l'acquisition de terres agricoles demeure problématique : « Je peux dire que j'ai eu de la chance en reprenant l'exploitation familiale. Il est en effet très difficile pour un jeune d'acheter tant on lui demande de garanties. Certains agriculteurs, même retraités, cherchent avant tout à valoriser leurs terres pour pouvoir les vendre à des promoteurs, surtout quand ces terres sont près d'un village ou d'un hameau, quitte à les laisser en friche ! On spécule trop sur la terre et il va bien falloir un jour y mettre un frein par des lois plus contraignantes. Il y a bien la SAFER, mais elle n'est pas en droit de louer les terres qu'elle préempte. Pour moi la terre c'est avant tout un outil de travail, pas un capital qu'il faut toujours enrichir. On exploite à deux 58 hectares dont 30 en propriété et nous aimerions bien pouvoir tout céder pour 1 € symbolique, à mes enfants de préférence, mais je ne suis pas certain que l'un ou l'autre voudra devenir agriculteur! ».

Jean-Yves Griot : « la SAFER a été une sérieuse avancée dans le domaine du foncier agricole avec une meilleure maîtrise des effets de spéculation. Cependant ce système ne résout en rien les difficultés rencontrées par des agriculteurs, les jeunes tout particulièrement, pour l'acquisition de terres cultivables. Ce serait bien que les SAFER puissent être bailleurs, la location permettant moins d'endettement, mais ce n'est

¹ Élie Gaborit, entretiens 19 mai 2008 et 25 mai 2009

² Jean-Yves Griot, entretien du 4 déc. 2009 à Lyon

³ Jean-François Guillemaud, entretien du 15 janvier 2010 à Helléan

pas le cas et il n'est pas envisagé de les faire évoluer dans ce sens. De plus on est très loin d'un fonctionnement démocratique dans cet organisme, l'État y est très présent puisque les décisions finales d'achats et de ventes reviennent aux commissaires du gouvernement. La SAFER a été une avancée mais insuffisante et ma préférence va nettement vers ce que propose Terre de liens ».

La Foncière Terre de Liens

Il s'agit d'une initiative privée qui se propose de « changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Les membres de Terre de Liens agissent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète »⁴.

Terre de liens est née de la rencontre, à la fin des années 1990, entre des mouvements d'éducation populaire, de la finance solidaire (dont <u>la NEF</u>), de l'agriculture biologique et biodynamique et de la protection de l'environnement. L'association est devenue le creuset de la réflexion sur les réponses financières à apporter au problème de l'accès au foncier. Ensemble, ils ont imaginé un outil d'investissement solidaire capable d'apporter une réponse originale à ce défi. Un triple constat est à l'origine de la création de la Foncière Terre de liens :

- « nous avons besoin de paysans qui renouvellent le modèle d'agriculture classique, qui réinventent d'autres formes d'usage de la terre, écologiquement responsables et socialement solidaires.
- dans la majorité des cas, ces paysans n'ont pas les moyens d'accéder seuls à la terre sans s'endetter pour plusieurs générations. Il est donc nécessaire de recourir à des formes collectives et solidaires d'acquisition de foncier.
- ni les acteurs privés (agriculteurs, propriétaires privés, agences immobilières...), ni les acteurs publics, ni les SAFER, ne parviennent à stopper ni même à freiner la spéculation foncière, l'artificialisation des sols et la concentration des terres aux mains de quelques-uns.

La Foncière Terre de Liens est née de ce constat d'où découle la nécessité d'un contrôle citoyen des usages de la terre par la propriété collective. L'association Terre de liens, la Nef et les autres réseaux initiateurs de la réflexion ont d'abord fait le bilan des outils existants. Après avoir constaté les limites des sociétés civiles immobilières (SCI) et des groupements fonciers agricoles (GFA), ils ont décidé de créer un outil financier d'envergure nationale dédié à cet enjeu : la Foncière Terre de liens qui a pour objet de collecter de l'épargne solidaire auprès des citoyens et des institutions privées et d'acquérir des biens immobiliers en milieu rural pour en assurer sur le long terme une gestion sociale et écologique conforme à la Charte de Terre de liens et aux orientations générales de la Nef »⁵.

Jean-Yves Griot : « Avec Terre de liens, une nouvelle dynamique est en train de naître. Son action s'étend progressivement sur tout le territoire et l'appel à l'épargne solidaire est un succès au-delà des prévisions ».

La formation

L'AFOC

L'Association de formation collective⁶ est née en Vendée en 1972, Élie Gaborit est l'un des fondateurs : « Des militants paysans et salariés ont décidé de créer un service associatif de comptabilité avec pour objectif l'appropriation par les paysans de leurs outils de gestion. J'étais l'un de ces salariés qui, face à leur ancien et puissant employeur (pour moi, le Centre de gestion des exploitations agricoles de Vendée dirigé par la FNSEA), ont pu ainsi garder leur métier et l'exercer selon leur conviction et de façon très

⁴ Terre de liens : déclaration liminaire, <u>www.terredeliens.org/</u>

⁵ "Une histoire", Site de Terre de liens, op.cit.

⁶ AFOC: www.interafocg.org/

démocratique pour ne pas dire autogestionnaire. Ma surprise fut de voir le nombre de paysans qui nous ont fait confiance, sans pour autant partager nos orientations syndicales, la CFDT en ce qui me concerne. L'AFOC a réussi à faire sa place parmi les organismes agricoles. Elle est devenue un centre de gestion agréé et s'est développée dans plusieurs régions ».

Coopératives

Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

Les premières <u>CUMA</u> datent de 1945, il y a en a plus de 12 000 actuellement. Des agriculteurs, quatre au minimum, se regroupent et la coopérative met à disposition des adhérents du matériel agricole dont l'entretien est généralement assuré par du personnel salarié. Jean-François Guillemaud a participé à la création d'une CUMA: « c'est un outil que l'on maitrise, et le pouvoir décisionnel nous appartient totalement. Il y a des moments difficiles à propos, par exemple, du matériel rendu en mauvais état, mais c'est vivant. Personne n'a quitté le groupement, on apprend à partager et à gérer ensemble ».

Coopérative agricole et GIE

Pour Jean-François Guillemaud les coopératives agricoles ont été dénaturées pas excès de bureaucratie : « Ce n'est évident d'être adhérent à une coopérative laitière parce qu'on ne maîtrise rien ! Normalement le système coopératif c'est une personne une voix, on devrait donc être au courant de tout. Pourtant au-dessus des adhérents, il y a une super structure noyautée par le syndicat majoritaire et toute la gestion est assurée par une direction sur laquelle on n'a aucun droit de regard. Comme notre contrat arrive à échéance, on ne le renouvelle pas et on rejoint un Groupement d'intérêt économique (GIE) créé par des paysans bio pour gérer ensemble leur production laitière en cherchant à mettre en place des circuits courts ; on se réunit régulièrement pour la gestion ».

Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Ce type de groupement est une mesure législative⁷ importante car elle permet à plusieurs agriculteurs (de 2 à 10) de se rassembler pour gérer ensemble une exploitation agricole.

Jean-Yves Griot : « Après dix ans de travail comme ingénieur technicien à l'Institut technique du porc (IFIP) à Paris, j'ai eu envie de changer et de revenir à mes origines paysannes. J'ai rencontré un autre technicien agricole qui avait aussi ce projet. On s'est mis à chercher en passant par les SAFER. Après plusieurs tentatives infructueuses, une opportunité s'est présentée en 1976 dans le département de la Mayenne. Il s'agissait d'une ferme de vingt hectares menacée de démantèlement ; la SAFER a fait valoir son droit de préemption et nous l'a attribuée. On n'a pas eu droit aux "prêts jeunes agriculteurs", car il aurait fallu deux fois vingt hectares. On a cependant obtenu des prêts "plan de développement agricole" à des taux à peu près identiques et on s'est installé en GAEC avec production laitière. Les débuts ont été difficiles : à 35 ans ce n'est pas simple de passer d'un poste d'ingénieur technicien à exploitant agricole, avec une importante différence de revenu. Il a fallu rendre les maisons habitables pour deux ménages. Au début, on n'avait pratiquement aucun revenu personnel, mais heureusement les deux épouses avaient un travail salarié à l'extérieur. Au bout d'un an, on a réussi à avoir chacun 1000 Fr (152 €) de revenu par mois, au bout de 7 ans on était à 7000 Fr. (1064 €) et j'ai terminé autour de 8000 Fr. (1216 €). En 25 ans, on a pratiquement doublé la surface de l'exploitation en développant le "système herbager".

Être en GAEC permet d'être complétement en autogestion! On était sur un total pied d'égalité, les décisions se prenaient ensemble. On avait également des conditions de travail plus souples. On travaillait en moyenne chacun 35 heures par semaine, ce qui laissait du temps pour des activités syndicales et associatives. Maintenant on est retraités et c'est un jeune qui a repris seul l'exploitation, il poursuit la

⁷ GAEC : https://agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles-structures-et-statuts

production laitière en "système herbager". Je le remplace de temps en temps pour la traite afin qu'il puisse prendre des congés mais ce n'est pas une solution durable, aussi il envisage de se mettre en GAEC ».

Jean-François Guillemaud et sa compagne sont en GAEC : « c'est de l'autogestion à deux ! Et ça nous procure des espaces de liberté... Je fais plein de choses à côté du travail de la ferme. Depuis deux ans maintenant, nos revenus nous permettent de prendre quatre semaines de vacances en 3 fois. On a créé, à six agriculteurs, un groupement d'employeurs avec un salarié à 80% qui assure les remplacements pendant les congés des fermiers. Depuis 1992, on est en agriculture biologique, c'est d'abord un choix politique pour remettre en cause un système qui abîme la terre. On ne subit pas les conséquences de la crise du lait et on gagne correctement notre vie. Mais je n'ai pas envie de donner une leçon en disant "voyez comme on est les meilleurs!". Je ne pense pas que la bio puisse résoudre tous les problèmes de l'agriculture, en tout cas pas celui de la disparition des paysans! ».

Le fonctionnement en réseau militant

Le réseau Cohérence. Pour un développement durable et solidaire.

Jean-Yves Griot (secrétaire général): « Cohérence⁸ rassemble dans l'Ouest, depuis 1997, des associations, des producteurs, des consommateurs et des environnementalistes, voulant agir ensemble "pour un développement durable et solidaire". Il s'est prononcé très rapidement pour une Bretagne sans OGM. On avait constaté qu'il y avait dans cette région beaucoup d'importation de soja dont du transgénique. On a alerté le Conseil Régional et on l'a mis en relation avec une région du Brésil dont le gouverneur est opposé aux OGM. Depuis la région Bretagne agit au niveau européen pour sécuriser des filières d'approvisionnement en soja non OGM. On sensibilise aussi les élus locaux sur cette question car ils peuvent agir localement pour développer une alimentation bio dans les cantines scolaires et autres restaurants de collectivité.

Un autre domaine d'action concerne la pollution de l'eau et les algues vertes. Ce n'est un problème nouveau en Bretagne et beaucoup d'argent y a été investi sans que les résultats soient probants. En ne faisant que du curatif on ne résout pas grand-chose sur le fond. Agrandir les fosses à lisier ne suffit pas, ce sont les systèmes de production et les pratiques des agriculteurs qui sont à changer. En fait ce sont les plus gros pollueurs qui reçoivent généralement le plus d'argent, c'est un comble! Alors avec Cohérence on dit "laissez-nous faire des expériences sur deux ou trois bassins versants que l'on pourra ensuite généraliser. On met dans un pot commun tout l'argent des subventions et primes venant de la Politique agricole commune (PAC) et on le redistribue aux agriculteurs selon de nouvelles règles définies localement avec eux", c'est le seul moyen de faire changer les pratiques, travail de longue haleine mais je ne vois pas comment avancer autrement ».

Action locale pour un développement international et solidaire

Jean-Yves Griot (l'un des fondateurs de l'ALDIS) : « Quand je me suis installé en Mayenne, j'ai suivi les conseils qui m'étaient donnés et j'ai commencé à labourer les prairies pour faire du maïs, à acheter du soja pour donner des protéines aux vaches laitières. À cette époque, il y avait déjà des excédents de lait, c'était avant les quotas laitiers. Au début des années 1980, plusieurs agriculteurs de Mayenne se sont s'interrogés sur leurs systèmes de production agricole. On se demandait si c'était bien de toujours produire plus de lait avec des aliments importés pour nourrir le bétail et faire des excédents de lait transformés en poudre destinés à être expédiés vers des pays en voie de développement. Les ONG attiraient aussi notre attention sur les ravages d'une telle politique. Cette réflexion a abouti en 1984 à la création de l'ALDIS où se sont retrouvés des producteurs laitiers, des agriculteurs, des techniciens agricoles, des enseignants..., avec trois objectifs : réfléchir sur l'interdépendance entre nos modes de développement ici et ailleurs dans le monde,

⁸ Réseau Cohérence : www.reseau-coherence.org/

faire de l'information et de la formation à ce sujet, changer nos systèmes de production. C'est ainsi que nous sommes arrivés à privilégier l'herbage pour la nourriture des animaux.

J'ai vécu cette période au sein de l'ALDIS (1984-1996) comme un moment fort de réflexion opérationnelle, où l'on cherchait quelles applications pouvaient être mises en œuvre. Il y a eu une intelligence collective, sans aucune lutte de pouvoir. Je pense que l'on a eu des résultats importants dans nos façons de produire, d'abord chez les adhérents, puis par tâche d'huile chez d'autres agriculteurs. On a eu des échanges avec l'Inde, le Cameroun, le Brésil et c'est avec ce pays que l'on a le plus travaillé. Quand on s'est dit : "arrêtons d'importer du soja et alimentons notre bétail à partir de ce que l'on est capable de produire nous-mêmes, c'est-à-dire surtout de l'herbe, on aura aussi moins de lait excédentaire", on a en discuté avec des agriculteurs brésiliens qui ont bien compris et nous ont demandé de soutenir leurs projets pour le développement d'une agriculture de type familial avec moins de production pour l'exportation. C'est une période de ma vie qui m'a redonné de l'espoir. Finalement les idées d'autogestion, on peut les mettre en pratique au moins à une petite échelle, faute d'y arriver en plus grand ! ».

Association pour le maintien d'une agriculture paysanne <u>AMAP</u>

Jean-Yves Griot: «L'idée vient du Japon où cela se pratique depuis longtemps, 30% de la consommation de produits frais au Japon vient de ce système. Le principe est simple: un groupe de consommateurs passe contrat avec un ou plusieurs agriculteurs producteurs, bio de préférence, qui s'engagent à fournir régulièrement un panier de leur production directement aux consommateurs qui payent d'avance [Charte des AMAP]. Le producteur est ainsi assuré d'écouler une grande partie de sa marchandise et d'avoir de la trésorerie. Le consommateur a des produits frais dont il connaît l'origine; il peut faire la découverte de nouveaux légumes et c'est une façon de diversifier son alimentation. Généralement des liens étroits s'établissent entre les agriculteurs et les consommateurs et il n'est pas rare que ceux-ci participent à certaines tâches (désherbage, ramassage des fruits...). La suppression des intermédiaires et l'abonnement sous forme de paniers, évite les pertes et permet d'avoir des prix plus compétitifs, puisque le producteur peut remplir les paniers selon ses disponibilités. On est dans une logique de transparence des coûts et des modes de production, ce qui peut permettre aux citadins de mieux comprendre les enjeux des politiques agricoles »

rédaction ©Pierre Thomé

Janvier 2011